



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 126067

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'interdiction décidée par Voies navigables de France de pêcher dans les ports de Beaucaire, Bellegarde et Saint-Gilles en 2012. Cette décision suscite l'incompréhension et la colère des associations de pêche locale qui, on le sait, multiplient les initiatives pour relancer la pratique en ville, qu'il s'agisse de lâchers de truite, d'initiations ou de stages... Les pêcheurs font un travail remarquable d'éducation au profit des jeunes, mais aussi contribuent à l'animation du canal, au milieu des bateaux de plaisance. Il paraîtrait fortement regrettable que ces efforts soient un jour anéantis, du fait de l'interdiction de pêcher dans les ports des communes du Gard sur le canal du Rhône à Sète, c'est-à-dire à Beaucaire, Saint-Gilles et Bellegarde. En effet, la direction de Voies navigables de France (VNF) a pris la décision de ne pas renouveler les baux de pêche à partir du 1er janvier 2012 pour les ports du Gard : Beaucaire, Saint-Gilles et Bellegarde, en alléguant une question de sécurité, les pêcheurs venant s'intercaler entre les bateaux. C'est ainsi près de 6 000 mètres linéaires qui seraient enlevés aux pêcheurs entre les trois communes. Les pêcheurs souhaitent que VNF envisage davantage que « quelques dérogations », comme VNF a l'air de le prévoir, et ne cède pas ainsi aux pressions des occupants des bateaux de plaisance. Il semble au contraire que plaisanciers et pêcheurs peuvent parfaitement cohabiter ensemble, sans nuisances. Au lieu d'une interdiction pure et simple, il semble qu'un compromis aurait été plus pertinent et plus opportun. En tout cas, il est évident qu'une solution acceptable par les différentes parties doit être trouvée. Il souhaite donc savoir quelle est sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126067

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 383

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)